

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES**

STAR

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 23.076.930 DINARS
SIEGE SOCIAL : SQUARE AVENUE DE PARIS-TUNIS
R.C Tunis B 173391996
MAT FISCAL 2388/V PM 000**

Convocation des Assemblées Générale et Extraordinaire de la société

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en :

1/ En Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 04 juin 2010 à 10 heures à l'hôtel AFRICA Tunis pour se réunir à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2009.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2009 et approbation des conventions,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2009,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2009,
- Ratification de la cooptation d'administrateurs,
- Nomination de commissaires aux comptes pour les exercices 2010,2011 et 2012.
- Pouvoirs en vue des formalités.

2/ En Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 04 juin 2010 à 11 heures à l'hôtel AFRICA Tunis pour se réunir à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts,
- Pouvoirs en vue de formalités.

Conformément à l'article 48 des statuts les Assemblées Générales Ordinaires et extraordinaires se composent de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation des assemblées au moins cinq actions. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les rapports se trouvent à la disposition des actionnaires à la direction comptabilité -square avenue de Paris- Tunis dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

P/LE CONSEIL D'ADMINISTRATION